VILLE DE BOURBON-LANCY

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID: 071-217100478-20240528-2024\_026-CC

## **DECISION DU MAIRE 2024/026**

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

## **OBJET:**

Attribution du marché de fourniture, livraison et entretien des vêtements de travail Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de confier une prestation de services pour la fourniture, livraison et entretien de vêtements de travail,

Vu la proposition de M.A.J ELIS LOIRE - 952 rue Saint-André - BP 14 - 42153 RIORGES,

## DECIDE:

**ARTICLE 1:** de confier à M.A.J ELIS LOIRE une prestation de services pour la fourniture, la livraison et l'entretien des vêtements de travail.

ARTICLE 2 : Le montant de cette prestation est ainsi porté à 1 186.01 € HT par mois sur une durée de 1 an reconductible deux fois.

**ARTICLE 3:** En fonction des besoins et des mouvements de personnel, le nombre de porteurs fluctue en plus ou en moins chaque mois et modifiera donc le montant mensuel de base de 1 186,01 € HT mensuel.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 28 mai 2024. Edith GUEUGNEAU Maire